

B.P. 67

☎ : 03.20.79.44.70

☎ : 03.20.79.57.59

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 380/22

Le Maire de la ville de Cysoing,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2213-1 et suivants,
Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.417-10 et R.325-1,
Vu l'organisation du dépôt de gerbe pour le mercredi 14 juillet 2021,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour parfaire la bonne organisation de cette manifestation,

CEREMONIE DU 14 JUILLET 2022

STATIONNEMENT ET CIRCULATION INTERDITS PLACE DE LA REPUBLIQUE DE 9h à 12h

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison de la cérémonie du 14 juillet 2021, **la circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront totalement interdits, Place de la République, de 9h à 12h**, afin de permettre l'installation du matériel.

Tout stationnement sera considéré comme gênant. Toute infraction sera relevée par procès-verbal et sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. Les véhicules en stationnement gênant pourront faire l'objet d'une mise en fourrière.

Article 2 : Un dépôt de gerbes aura lieu aux monuments aux morts à 11h00, Place de la République.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Monsieur le Maire de Cysoing, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la mairie de Cysoing, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cysoing, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, affiché et rendu exécutoire. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Nord, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cysoing et à Monsieur l'Officier du centre de secours.

Publié et rendu exécutoire
Le 1^{er} juillet 2022

Fait à Cysoing, le 1^{er} juillet 2022

Le Maire,
Benjamin DUMORTIER



Le Maire,
Benjamin DUMORTIER

